



GARE A LA RAGE

Plan d'actions

INTRODUCTION

La France est indemne de rage depuis 2001. Pourtant, ce virus, mortel pour l'être humain et l'animal à l'apparition des premiers symptômes, est encore une réalité dans plus de 110 pays à travers le monde et notamment des pays à fort attrait touristique.

Chaque année, 50 000 personnes décèdent de la rage au niveau mondial. Sur le territoire national, les derniers décès humains ont été causés par une contamination à l'étranger, par contact ou morsure d'un animal infecté.

La Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>) vous sollicite afin d'informer et de sensibiliser vos administrés, en amont des périodes de congés, principalement les vacances scolaires, afin :

- qu'ils évitent tout contact avec un animal à l'étranger ;
- de les interpeller sur l'interdiction de ramener un animal étranger sur le territoire national ;
- qu'ils soient informés sur les obligations vaccinales et déclaratives lors d'un voyage hors union européenne avec un carnivore domestiques (chien ou chat).

Ce plan d'action a pour but de proposer aux communes un modèle « clé en main » de déploiement de la campagne nationale « Gare à la rage » à destination de leurs administrés.

Chaque commune est libre d'adapter ce plan d'action selon ses contraintes, canaux de communication et ligne éditoriale.

Vous trouverez l'intégralité de la campagne téléchargeable sur notre site internet : Votre DRIA AF -> Publications -> Campagne « Gare à la Rage » <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/publications-r25.html>